

CONVOCAION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-11, alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS à se rendre à leur assemblée conjointe, au lieu ordinaire des séances du Conseil communal (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018 à 9h

pour délibérer sur les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune.
2. Présentation de la note de politique générale 2019 du CPAS.
3. Budget 2019 du CPAS : 1^{er} examen.
4. Divers.

Nassogne, le lundi 10 décembre 2018.

PAR LE COLLEGE,

POUR LE CENTRE,

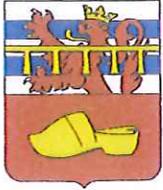
Le Directeur Général ff, Le Bourgmestre, La Directrice Générale, La Présidente,

YVETTE REUMONT

Marc QUIRYNEN

Caroline CHABOT

Florence ARRESTIER



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018 à 09H45'

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. CPAS : budget 2019.
2. Rapport 2018 accompagnant la présentation du budget 2019.
3. Budget 2019.
4. Octroi des subsides communaux 2019.
5. Subsides en nature aux différents clubs et associations.
6. Fixation de la dotation communale au budget 2019 de la zone de police Famenne-Ardenne.
7. Délégation au Collège en matière de marchés publics (budget ordinaire).
8. Délégation au Collège en matière de marchés publics à l'ordinaire pour les montants inférieurs à 2.000,00 €.
9. Délégation au Collège en matière de marchés publics (budget extraordinaire).
10. Délégation au Collège en matière d'achat de duo-bacs.
11. Délégation au Collège en matière de personnel contractuel.
12. Délégation au Collège en matière d'éclairage public.
13. Délégation au Collège en matière de concession de sépultures ou de columbarium.
14. Délégation au Collège en matière de recouvrement des créances à l'égard de la commune.
15. Adhésion à l'accord-cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la fourniture de livres et autres ressources.
16. Pays de Famenne – Perfectionnement du réseau cyclable – Convention Commune/Pays de Famenne – approbation.
17. Fabrique d'église de Chavanne-Charneux : budget 2019.
18. Communications.

HUIS CLOS.

19. Désignations d'enseignants temporaires : ratifications.

Nassogne, le lundi 10 décembre 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général ff,


Yvette REUMONT

Le Bourgmestre,


Marc QUIRYNEN

Avant la séance publique, à 9h, se tiendra la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale (voir convocation par ailleurs).